

PUBLICITE PREALABLE
POUR UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

20 juin 2019

L'Etat propose la mise à disposition, par le biais d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, d'une galerie souterraine située sur le territoire de la commune d'Auris en Oisans (38). La convention d'occupation temporaire permet à l'amodiatraire d'utiliser le domaine public de l'Etat pour les besoins de son activité et elle s'inscrit dans le cadre juridique prévu aux articles L. 2122-1 et suivants du code de la propriété des personnes publiques.

En application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques la présente publicité vise à recueillir toute manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public objet de la présente.

Dans la mesure où cette publicité conduirait à l'identification de plusieurs opérateurs intéressés, la DREAL Auvergne Rhône-Alpes procédera à une consultation, dont les conditions seront précisées à ce moment-là, permettant de connaître les caractéristiques des projets envisagés en vue d'une sélection du futur amodiatraire.

CONDITIONS DE L'OCCUPATION

1. Activités :

- L'activité proposée doit impérativement être compatible avec la particularité du bien mis à disposition. Seul usage possible compte tenu de la particularité du bien mis à disposition : installation de réseaux.

2. Conditions financières :

- paiement d'une redevance domaniale (article L. 2125-1 code général de la propriété des personnes publiques) : 3 euros par mètre linéaire
- paiement des impôts auxquels sont ou pourraient être éventuellement assujettis les terrains, aménagements et installations

DATE ENVISAGEE DU DEBUT DE L'OCCUPATION :

1er septembre 2019

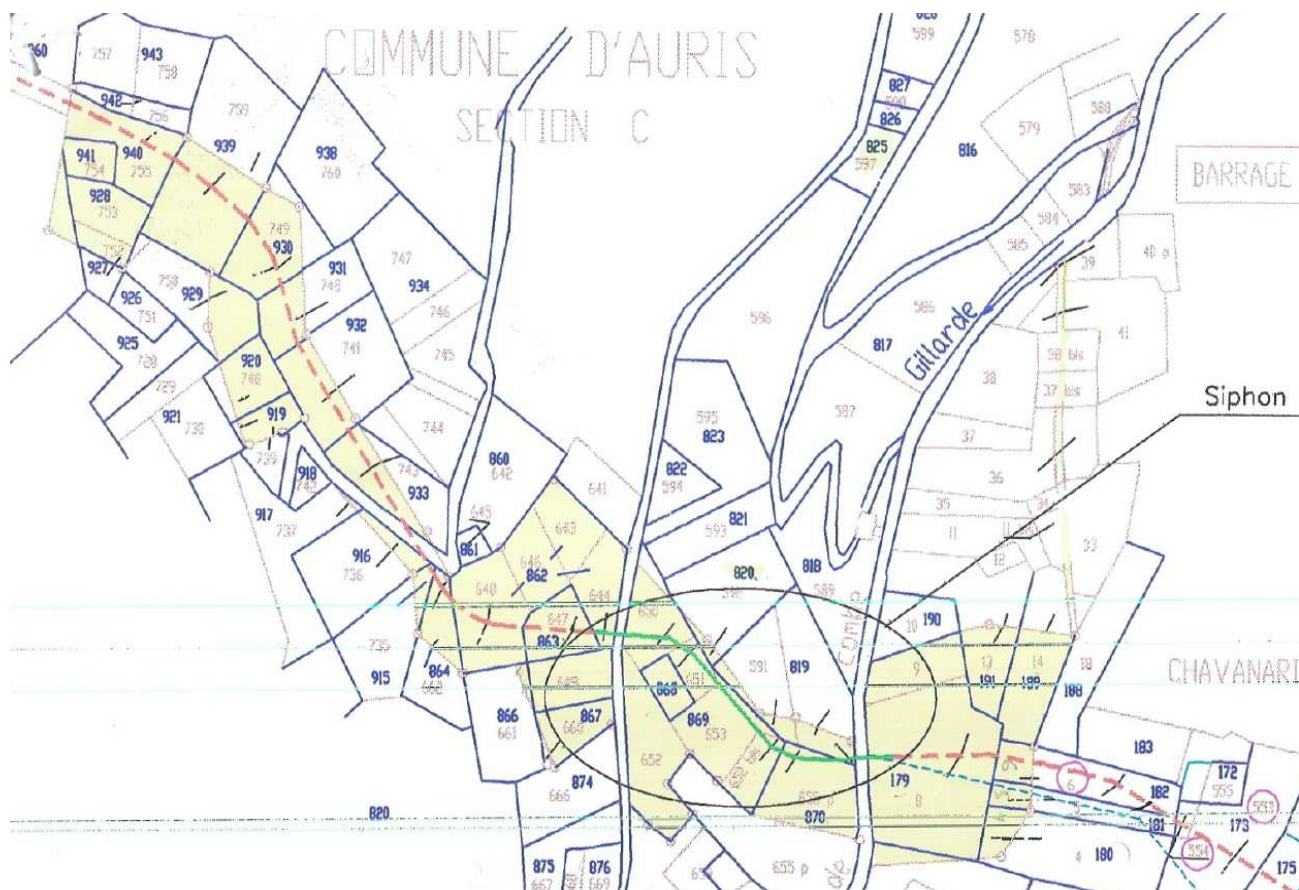
DATE LIMITE DE MANIFESTATION D'INTERET :

10 juillet 2019

IDENTIFICATION DES TERRAINS SUR LESQUELS PASSE LA GALERIE

Sur la commune d'Auris en Oisans (38)

Parcelles concernées par le passage de la galerie mise à disposition
C 863
C 862
C 864
C 1883
C1884
C 915
C 932
C 931
C 930
C 1881
C 939
C 940



La galerie souterraine mise à disposition est représentée sur le présent plan par le tracé rouge

NATURE DU TERRAIN



Échelle 1 : 2 132

Toute personne intéressée pour l'occupation de la galerie souterraine est invitée à prendre contact auprès de l'interlocuteur identifié ci-dessous. La demande est faite par courriel et contient les éléments suivants :

1. Identification de l'entreprise
2. Description du projet
3. Interlocuteur dans l'entreprise

INTERLOCUTEUR DREAL :
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon CEDEX 06

Service Eau Hydroélectricité et Nature
Pôle police de l'eau et hydroélectricité

Claire ANXIONNAZ
peh.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
claire.anxionnaz@developpement-durable.gouv.fr